

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 19 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf du mois de décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Tessonnière, régulièrement convoqué sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**24 présents + 3 pouvoirs (27 votes sur 28) :**  
**Quorum atteint (15)**

**Date de la convocation :** 13 décembre 2023

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Sébastien FAURE, Huguette ROUSSEAU, Dominique GUILBOT, Mattieu MANCEAU, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET, Jacques ROY
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Pascal ROCHARD (suppléant)
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**3 pouvoirs :**

- ✓ Pascal BIRONNEAU a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Sylvie NOBLET-HORTET a donné pouvoir à Micheline REAU
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusés :** Sylvie NOBLET-HORTET, Françoise RICHARD, Pascal BIRONNEAU, Mathias DIXNEUF, Alain JEZEQUEL (départ à 19h45)

**Fabrice DURAND a été élu secrétaire de séance**

=====

**SOCIAL**  
**Subvention Relais Petite Enfance 2023**

Le Président expose : l'ancienne animatrice du relais petite enfance était salariée de la CCAVT, mise à disposition au CSC, dont le salaire faisait l'objet d'une subvention la même année. Elle a quitté la collectivité le 31 décembre 2022.

Lors de la séance de la conférence des Maires élargie du 19 octobre 2022, il a été décidé que la CCAVT ne porterait plus le salariat de l'animatrice, et attribuerait une subvention chaque année correspondant à l'activité du relais petite enfance, d'un montant maximal de 24 000€/an pour un budget global de 59 500€.

Le bilan prévisionnel du RPE est présenté en PJ. Il est proposé d'attribuer un acompte de 22 000€, la subvention définitive et le versement du solde seront adoptés selon le bilan définitif transmis en début d'année 2024.

Pour information, ce fonctionnement pour 2023 servira de test pour définir le fonctionnement le plus adapté pour l'attribution de la subvention au CSC dans la future convention d'objectif et de moyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ d'attribuer un acompte de 22 000€ à la subvention 2023 pour le fonctionnement du relais petite enfance au CSC Airvaudais-Val du Thouet,
- ✓ de fixer en 2024 la subvention définitive, et le versement du solde, à partir du bilan définitif 2023 présenté par l'association
- ✓ d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, le 20 décembre 2023  
Et ont signé le Président et le secrétaire,

Le secrétaire de séance,  
Fabrice DURAND

Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20231221-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 21-12-2023  
Publication le 21-12-2023

En cas de contestation de la responsabilité, le caractère exécutoire de l'acte est adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48